Image not found or type unknown

Barème indemnisation ou comment calculer ses indemnités suite à un préjudice corporel ?

Conseils pratiques publié le **24/02/2017**, vu **10177 fois**, Auteur : Redac Recours

Redac Recours met à votre disposition un tout nouveau simulateur d'indemnités en ligne pour vous aider à calculer l'indemnisation que vous êtes en droit de réclamer.

Redac Recours, expert en indemnisation des victimes et déjà à l'origine d'un **simulateur en ligne** depuis 2001, vous propose son tout nouveau barème. Compatible smartphones et tablettes, plus détaillé et encore plus précis, ce nouveau barème entièrement gratuit vous permet de calculer instantanément le montant des indemnités que vous pourrez prétendre en cas d'accident corporel.

Votre estimation en quelques clics !

L'estimation donnée par ce simulateur est purement indicative, sous réserve de vos droits, et son montant d'indemnisation dépendra du rapport d'expertise et des postes de préjudices retenus dans ce rapport.

Grâce à notre barème, vous aurez la possibilité de connaître le montant de votre indemnisation en fonction de vos différents préjudices, il vous suffira pour cela de renseigner les différents champs proposés que vous remplirez à l'aide de votre rapport d'expertise mais aussi et surtout de pouvoir, pour beaucoup de dossiers, de vous faire envoyer par mail votre simulation ainsi qu'une **lettre personnalisée** reprenant cette simulation, lettre que vous n'aurez plus qu'à nominer, signer avant de l'envoyer à votre compagnie d'assurances ou autres.

Cette estimation est bien sûr à prendre en compte sous toutes réserves de votre droit à indemnisation et ne pourra être considérée comme une attestation. Puisque chaque cas est différent selon l'âge, le sexe, l'activité professionnelle etc… mais elle a le mérite de vous aider dans vos démarches pour obtenir la meilleure indemnisation suite à votre préjudice.

Experts en indemnisation victime

Depuis plus de 20 ans Redac Recours accompagne les victimes de dommages corporels suite à un **accident de la route**, un **accident de la vie**, une **erreur médicale**, etc……. et ses experts en indemnisation sont toujours présents pour défendre leurs droits face aux assurances.

Votre cas nécessite la présence d'un expert à vos côtés ? Redac Recours reste à votre écoute pour vous renseigner gracieusement par téléphone, mais aussi pour vous assister dans vos démarches et prétendre à la meilleure indemnisation possible.

Nous espérons que ce barème simulateur d'indemnité vous aidera à mieux gérer votre préjudice,

à mieux évaluer le montant d’indemnisation que vous êtes en droit de réclamer, à mieux défendre vos droits en tant que victime.

Image not found or type unknown

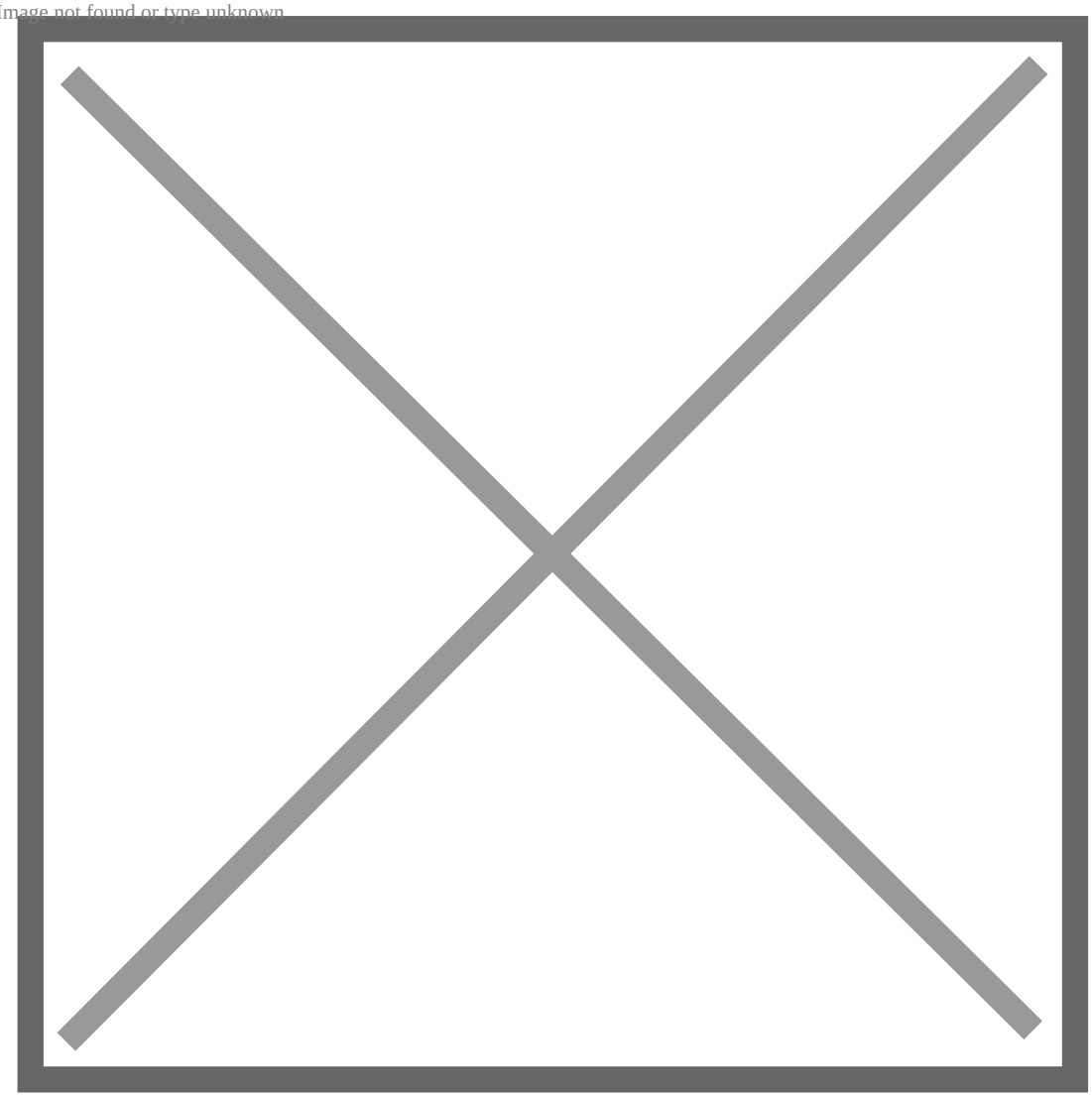

N’hésitez pas à nous donner votre avis, vos critiques sur ce barème et nous aider à l’améliorer encore. Toute l’équipe de **Redac Recours** reste à votre écoute par téléphone au **04.93.95.25.53** ou par mail sur info@redac-recours.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés